PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES BASQUES MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Alyson Lavoie, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Guy, que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du 10 mars 2023 au 52, rue principale à 19 h 00 et entre en vigueur conformément à la loi :

RÈGLEMENT 6202-2023 DE DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT

Ce règlement pour but de demander au gouvernement de constituer une municipalité locale dont le territoire correspond à l'ensemble des municipalités demanderesses.

Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité.

DONNÉ À Saint-Guy, ce 13^{ème} jour de mars 2023.

Alyson Lavoie

Directrice générale adjointe